



COMITE TECHNIQUE LOCAL

DU 13 mars 2018

Le comité Technique local du Pas de Calais s'est réuni le 13 mars 2018 à 9h30 dans les locaux de la Direction Départementale des Finances Publiques du Pas de Calais 5 rue du Docteur Brassart à Arras.

Monsieur Roulet a ouvert la séance par l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès verbal du 14 décembre 2018 ;
- Point sur les missions pour le SIP de Saint-Omer ;
- Mise en place de caisses référentes pour dégagement des fonds de comptables de proximité ;
- Budget- opérations immobilières : bilan 2017 et prévisions 2018 ;
- point d'étape sur les permanences mises en place au sein du département ;
- questions diverses

Liminaire

L'union UNSA CFTC a tenu à lire la liminaire suivante :

« Monsieur le Président,

Vous nous avez invités à ce CTL et c'est avec grand plaisir que nous y sommes venus. Il existe un sujet gravissime qui inquiète toujours beaucoup nos collègues pour leur avenir et celui de leur poste, et ce sujet, vous le connaissez mieux que personne dans ce département, c'est les futures restructurations. Et, si on se fit à de l'ordre du jour de ce CTL, vous devez avoir pas mal de projets en tête, car, deux points de ce CTL sont purement et uniquement des solutions « dégéfipiennes » aux fermetures ou fusion(s) de postes.

En effet, le point 4 sur la création de caisses référentes dans notre département est bien une invention destinée à favoriser la fusion de postes. Vous nous avez rappelé dans vos documents qu'il est possible pour un comptable d'effectuer les approvisionnements et les dégagements auprès d'un autre poste comptable... Nous percevons parfaitement bien votre désir et votre volonté de fusionner ou fermer des postes comptables... C'est flagrant

Votre point 4 ne laisse planer aucun doute. Il s'agit des permanences qui selon les propos utilisés par vous dans la documentation est une mesure d'accompagnement qui peut être mise en place en concertation avec les élus locaux, notamment lors de la fermeture d'un poste comptable de la DDFIP dans une commune.

Toujours selon vous, une permanence a vocation à maintenir une proximité avec les usagers particuliers et les collectivités pour des opérations simples.

Pour faire plus simple, nous dirons que : « si pas de fermeture de poste, pas de permanence ». En outre oser dire « Elle a vocation à maintenir une proximité avec les usagers », c'est vraiment se moquer des usagers. Car, côté proximité, le plus simple, c'est de ne pas fermer le poste !!! De plus, elles n'ont de permanence que le nom dans la mesure où aucun moyen matériel n'est donné aux agent(e)s pour accomplir la mission. Au final, les SIP concernés géographiquement devront participer à ces permanences et ils ne sont manifestement pas encore informés de cette nouvelle charge de travail.

Pour finir, nous tenons à évoquer un bien triste sujet sur l'audomarois. Le point 5 sur le SIP de Saint-Omer a été demandé par une organisation syndicale et accepté par toutes les autres. Vous nous avez donc fourni un bilan professionnel complet du SIP de Saint-Omer qui, d'un aspect purement professionnel, est un SIP tout à fait normal.

Malheureusement, d'un aspect humain sur le SIP de Saint-OMER, il y règne une ambiance particulièrement détestable et totalement pourrie qui est reconnue par la DDFiP du Pas-de-Calais ainsi

que par toutes les organisations syndicales de notre département. Cette immonde dégueulasserie ou sordide abjection, abjecte vilénie, ignoble infamie ou infâme ignominie, cette liste n'étant nullement exhaustive, porte un nom : c'est le harcèlement De nombreux collègues endurent (ou ont enduré, car ils sont partis) de réelles et terribles souffrances causées par ce triste état de fait qui existe, dure et perdure depuis des années.

Monsieur le président, vous connaissez parfaitement la source de ce problème au SIP de Saint-Omer, nous vous demandons encore une fois de trouver une solution !! Votre rôle est de diriger, de prévoir, de décider et d'ordonner pour le bien être de nos collègues...nous vous demandons d'ordonner pour éviter dans un futur proche une catastrophe humaine irréparable !

Approbation du procès verbal

Le procès verbal n'a pas été approuvé car tous les OS ne l'ont pas reçu.

Point sur les missions pour le SIP de Saint-Omer

La situation de St Omer est à l'ordre du jour suite à la demande d'une organisation syndicale. Les résultats sont très satisfaisants grâce à la conscience professionnelle des agents, par contre, la situation humaine est quant à elle très dramatique.

Une médiation a été mise en place et a permis une prise de parole des agents et la mise en place d'un plan d'action avec lettre de mission. Mais une fois ce tutorat terminé, les problèmes ont de nouveau repris.

La médiation n'a donc servi à rien.

La direction est consciente que le fonctionnement du SIP est anormale mais que tous les moyens sont donnés aux agents en matière de soutien, mais sans témoignages les outils à la disposition de la direction sont inutiles.

L'ambiance y est tellement délétère qu'il y a eu :

- 2 départs anticipés à la retraite,
- 3 agents détachés dans un autre CDFIP,
- 3 agents ont demandé à muter pour fuir la situation,
- un certain nombre de demandes de mutation régulières qui n'aboutissent pas,
- des intimidations professionnelles et physiques,
- des confidences envers des agents, des invitations au restaurant, des propos injurieux.

M Roulet propose que les OS, en intersyndical, établissent une motion commune relevant tous les faits survenus à St Omer.

Les OS réfléchissent à la mise en œuvre d'un droit d'alerte.

Pour l'UNSA nous avons le sentiment d'être dans une impasse sur ce dossier et bien démuni pour agir.

Mise en place de caisses référentes pour dégagement des fonds de comptables de proximité

Dans le département, sur les 67 caisses les dégagements de fonds se font de la façon suivante :

- 35 services bénéficient de transport de fonds,
- 14 dégagent à la Banque de France,
- 19 dégagent auprès d'autre comptable,
- 1 caisse sans numéraire (paierie départementale).

Le projet de création de caisses référentes est basé sur 3 critères :

- la faible distance entre la caisse référente et le comptable de proximité,
- le volume de fonds dégagés inférieurs à 30 000 €,
- des problématiques dans la sécurité du poste de proximité.

Suite à un groupe de travail 3 premières caisses référentes sont envisagées :

- Avesnes le comte pour Aubigny,
- Béthune Municipale pour Beuvry,
- Fruges pour Fauquembergues.

La mise en place d'une caisse référente est encadrée par une convention : le comptable de proximité doit bénéficier de facilités d'accès à la caisse référente (stationnement, badge...), réception en espaces non fréquentés par le public, le comptable est accueilli par des agents bien identifiés.

Le démarrage est prévu pour le 15 avril 2018. Un bilan sera fait au bout de 6 mois et au plus tard le 15

novembre 2018.

Une nouvelle vague de caisses référentes sera lancée fin 2018 ou début 2019.

Pour l'UNSA, il ne faudrait pas que cette nouvelle organisation soit le prélude à des restructurations !!!

Budget- opérations immobilières : bilan 2017 et prévisions 2018

Le périmètre de la Dotation Globale de Fonctionnement recouvre :

- les dépenses de locaux,
- les dépenses de fonctionnement,

Le budget comporte 3 niveaux :

- la dotation globale de fonctionnement de base permet de financer la plus importante partie des dépenses de fonctionnement,
- les crédits dits fléchés dont l'équilibre est réalisé au niveau national,
- les abondements exceptionnels alloués en cours d'année à partir de la réserve interrégionale et des crédits sociaux ou de crédits centraux.

La DDFIP du Pas de Calais a reçu 10 032 647 € en autorisations d'engagement et 6 050 271 € en crédits de paiement au titre de sa dotation globale de fonctionnement en 2017, soit une baisse de 300 000 €.

La dotation globale de fonctionnement au titre de 2018 comprend :

- la dotation de 1^{er} niveau d'un montant de 4 113 688 € en autorisations d'engagement et 4 788 757 € en crédits de paiement, soit une hausse de 2,17 %,
- la dotation de 2^{ème} niveau de 397 258 €.

L'UNSA est particulièrement attentive au bien être des agents dans leur environnement de travail, les agents ne doivent pas hésiter à réclamer des besoins en fournitures, en mobiliers ou tout autre besoin.

point d'étape sur les permanences mises en place au sein du département

La permanence est une mesure d'accompagnement afin de maintenir une proximité avec les usagers particuliers et les collectivités, mise en place en concertation avec les élus locaux.

La DDFIP du Pas de Calais compte 5 permanences :

- Auxi Le Château, une demi-journée par semaine, renfort lors d'échéances,
- Avion, 4 demi-journées par mois, pour les bons secours avec un renforcement des mesures de sécurité,
- Isbergues, 2 demi-journées par mois, une demi-journée par semaine en période d'échéances,
- Hucqueliers, 2 permanences par mois.
- Rouvroy, nouvellement créée, une demi-journée par quinzaine, une demi-journée par semaine en période d'échéances. Un point d'étape sur cette permanence est prévu en juin 2018.

Des décisions qui sont prises sans concertation avec les SIP, des moyens matériels qui n'y sont pas. Ces permanences n'en ont que le nom !!!

Questions diverses

1) remplacement du B immeuble à Boulogne Sur Mer :

2 candidatures ont été déposées.

2) remplacement du poste de délégué de l'action sociale :

3 candidatures ont été déposées, le poste est ouvert aux agents de catégorie B. Si la possibilité est offerte aux agents de catégories C, un appel à candidature sera refait.

3) Fermeture du restaurant administratif de Lillers :

Vendredi 9 mars, la direction a reçu l'annonce du Secrétariat Général de fermer le restaurant de Lillers par manque de fréquentation. Ce n'est pas une décision de la direction du Pas de Calais mais bien une initiative de la DGFIP. C'est donc une décision définitive.

Mme Degond organise un CDAS exceptionnel sur ce sujet afin de trouver des mesures alternatives qui pour l'instant sont :

- convention avec le collège de proximité ou un menu à 14 € auprès d'un restaurant local,

- l'attribution de la carte apetiz.
Ce CDAS est prévu pour le 23 mars.

Fin de la séance 16h00